

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL

Nº 53

QUATRIÈME SESSION, QUARANTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE DIX HEURES

Conformément au paragraphe 31(9) du *Règlement*, le leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur la protection de la santé et de la sécurité des Manitobains victimes d'AVC sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

L'Assemblée convient de procéder à l'examen à l'étape du rapport du projet de loi 200 puis à la deuxième lecture du projet loi 208.

Il est donné lecture du point de l'ordre du jour prévoyant l'examen à l'étape du rapport des amendements apportés au projet de loi 200 — Loi modifiant la Loi sur les armoiries, les emblèmes et le tartan du Manitoba/The Coat of Arms, Emblems and the Manitoba Tartan Amendment Act — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

- M. FRIESEN propose que le projet de loi 200 soit amendé dans le paragraphe 5(6) figurant à l'article 2 :
- a) par substitution, au titre, de « Fossile-emblème »;
- b) par substitution, à « fossile de reptile marin-emblème », de « fossile-emblème », dans le texte.

Il s'élève un débat.

M. FRIESEN et M. le ministre NEVAKSHONOFF interviennent. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

M^{me} STEFANSON propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 208 — Loi sur la responsabilité et la transparence en matière réglementaire/The Regulatory Accountability and Transparency Act.

Il s'élève un débat.

M^{me} STEFANSON, M. le *ministre* DEWAR ainsi que MM. HELWER, JHA et EWASKO interviennent. M. le *ministre* ALLUM exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. FRIESEN présente la proposition suivante :

Proposition nº 13: Déficits chroniques nuisant aux services essentiels

Attendu:

que pendant les élections générales de 2011, le premier ministre a promis d'équilibrer le budget de la province au plus tard en 2014;

que pendant ces mêmes élections, les députés du gouvernement provincial ont promis de continuer à s'en tenir à ce plan;

que l'année passée, l'ancien ministre des Finances a déclaré que la province était en voie de retrouver l'équilibre budgétaire en 2016;

qu'au mois de décembre dernier, le ministre des Finances actuel a réitéré que l'objectif de son gouvernement était d'afficher un excédent en 2016-2017;

que le budget de 2015, tel qu'il a été déposé, ne prévoit aucunement le retour à un excédent;

qu'on prévoit une augmentation des taux d'intérêts;

que les agences internationales de notation ont émis un avertissement à l'effet que le gouvernement provincial, à défaut d'adhérer à une discipline budgétaire plus rigoureuse, risque de voir sa cote de crédit baisser;

que cette année seulement, une hausse de un pourcent des taux d'intérêts que la province paie sur sa dette coûterait au gouvernement provincial 50 millions de dollars supplémentaires;

que les fonds consacrés au service de la dette ne peuvent être utilisés pour fournir des services essentiels;

que le gouvernement provincial refuse de divulguer toute information au sujet d'un échéancier du retour à l'équilibre budgétaire,

il est proposé:

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à reconnaître qu'il a laissé tomber les Manitobains puisqu'il n'a pas de plan visant à équilibrer son budget;

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à publier immédiatement un plan réalisable visant à mettre fin aux déficits chroniques de la province avant qu'une baisse de sa cote de crédit n'augmente drastiquement son coût d'emprunt et ne l'empêche de continuer à fournir des services essentiels.

Il s'élève un débat.

M. FRIESEN, M. le <i>ministre</i> DEWAR, M. PEDERSEN, M. le <i>ministre</i> CHIEF, M. HELWER et M ^{me} la <i>ministre</i> WIGHT interviennent. M. le <i>ministre</i> SARAN exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.
TREIZE HEURES TRENTE
Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :
(N° 42) — Loi sur la nomination des hauts fonctionnaires de l'Assemblée (modification de diverses dispositions législatives)/The Independent Officers of the Assembly Appointment Act (Various Acts Amended); (M. le ministre Chomiak)
(N° 43) — Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative/The Legislative Assembly Amendment Act. (M. le ministre CHOMIAK)
Présentation et lecture de pétitions :
M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à améliorer la sécurité au passage piétonnier situé à l'intersection de la route provinciale à grande circulation n° 206 et de l'avenue Cedar à Oakbank, notamment en mettant en évidence des marques sur la chaussée afin de mieux indiquer l'emplacement des accotements et du passage et en installant une structure illuminée pour piétons. (H. Fieldsted, S. Vines, J. Schiveder et autres)
M. EWASKO — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial et la ministre de la Santé à s'assurer qu'un médecin de soins primaires soit disponible les fins de semaines et les jours fériés à l'hôpital et au centre de santé de soins primaires de la région de Beauséjour afin de mieux assurer ce service essentiel aux résidents. (R. Fehr, K. Fitkowski, L. Wityshyn et autres)
M. GRAYDON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à envisager d'effectuer sans délai une étude à l'échelle de la province sur les besoins en soins de longue durée des résidents du Manitoba, à reconnaître les pressions exercées sur le système de soins de santé par le vieillissement actuel et continu de la population et à envisager d'accroître le nombre de lits en foyer de soins personnels de longue durée dans les collectivités de la province. (H. Carmichael, B. Chasscoek, C. Martin et autres)
M. JHA, président du Comité permanent du développement social et économique, présente le quatrième rapport du Comité :
Réunion:
Le Comité s'est réuni le 24 juin 2015, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif.
Questions à l'étude :

- Projet de loi 5 Loi modifiant la Loi sur les services de police (agents de sécurité des Premières nations)/The Police Services Amendment Act (First Nation Safety Officers);
- projet de loi 14 Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (contrats d'améliorations domiciliaires)/The Consumer Protection Amendment Act (Home Improvement Contracts);
- projet de loi 18 Loi sur les professions reconnues/The Certified Occupations Act;
- projet de loi 26 Loi modifiant la Loi sur le registre des mauvais traitements infligés aux adultes/The Adult Abuse Registry Amendment Act;
- projet de loi 206 Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail (conseillers des employeurs)/The Workers Compensation Amendment Act (Employer Advisers).

Composition du Comité:

- M. le *ministre* ALLUM;
- M. Briese:
- M. le *ministre* CHIEF;
- M^{me} HOWARD;
- M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS;
- M. JHA (président);
- M. le *ministre* LEMIEUX;
- M. SCHULER:
- M^{me} STEFANSON;
- M. SWAN;
- M. WISHART.

Le Comité a élu M. SWAN à la vice-présidence.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 18 — Loi sur les professions reconnues/The Certified Occupations Act:

Terry Shaw

Manitoba Trucking Association

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 206 — Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail (conseillers des employeurs)/The Workers Compensation Amendment Act (Employer Advisers):

Elliot Sims

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(N° 5) — Loi modifiant la Loi sur les services de police (agents de sécurité des Premières nations)/The Police Services Amendment Act (First Nation Safety Officers)

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(Nº 14) — Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (contrats d'améliorations domiciliaires)/The Consumer Protection Amendment Act (Home Improvement Contracts)

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(Nº 18) — Loi sur les professions reconnues/The Certified Occupations Act

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(Nº 26) — Loi modifiant la Loi sur le registre des mauvais traitements infligés aux adultes/The Adult Abuse Registry Amendment Act

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 206) — Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail (conseillers des employeurs)/The Workers Compensation Amendment Act (Employer Advisers)

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion of	de M. JHA,	le rapport du C	omité est dépos	ź.

M^{me} MARCELINO (Logan), *ministre des Affaires multiculturelles et de l'Alphabétisation*, fait une déclaration au sujet de la Journée canadienne du multiculturalisme qui a lieu le 27 juin 2015.

M. PIWNIUK fait des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. EWASKO, ALTEMEYER, GRAYDON et JHA ainsi que M^{me} la *ministre* CROTHERS font des déclarations de député.

L'Assemblée permet à M. le *ministre* CHOMIAK de proposer la deuxième lecture et le renvoi en comité plénier du projet de loi 42 — Loi sur la nomination des hauts fonctionnaires de l'Assemblée (modification de diverses dispositions législatives)/The Independent Officers of the Assembly Appointment Act (Various Acts Amended).

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* CHOMIAK ainsi que MM. GOERTZEN et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité plénier.

L'Assemblée permet à M. le ministre CHOMIAK de proposer la deuxième lecture et le renvoi en comité

plénier du projet de loi 43 — Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative/The Legislative Assembly Amendment Act.
Il s'élève un débat.
M . le <i>ministre</i> CHOMIAK, MM . GOERTZEN et GERRARD ainsi que M^{me} HOWARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.
Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité plénier.
L'Assemblée se forme en comité plénier.
Le comité plénier examine le projet de loi 42 — Loi sur la nomination des hauts fonctionnaires de l'Assemblée (modification de diverses dispositions législatives)/The Independent Officers of the Assembly Appointment Act (Various Acts Amended) — et en fait rapport sans amendement.
Le comité plénier examine le projet de loi 43 — Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative/The Legislative Assembly Amendment Act — et en fait rapport sans amendement.
L'Assemblée consent à l'approbation, à la troisième lecture et à l'adoption du projet de loi 42 — Loi sur la nomination des hauts fonctionnaires de l'Assemblée (modification de diverses dispositions législatives)/The Independent Officers of the Assembly Appointment Act (Various Acts Amended) — dont a fait rapport le comité plénier.
L'Assemblée consent à l'approbation, à la troisième lecture et à l'adoption du projet de loi 43 — Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative/The Legislative Assembly Amendment Act — dont a fait rapport le comité plénier.
La séance est levée à 15 h 17, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

Daryl Reid